Antje Kroll-Witzer

«La procédure de reconnaissance est un bon moyen pour faire le point»

L'hôpital de ville Triemli de Zurich a été la première institution de Suisse à remplir les exigences de la procédure de reconnaissance de la Fédération suisse des sages-femmes pour les soins périnatals gérés par des sages-femmes et à passer l'audit avec succès en août dernier. Tamara Bonc, sage-femme experte, parle des défis auxquels elle a dû faire face dans le cadre de ce processus et des avantages que l'hôpital de ville Triemli en retire.

PROPOS RECUEILLIS PAR MIRYAM AZER

Obstetrica: Comment avez-vous vécu la procédure de reconnaissance des soins périnatals gérés par des sages-femmes?

Tamara Bonc: La période de préparation de la procédure de reconnaissance a été intense, mais j'ai eu la chance de pouvoir m'appuyer sur l'expérience acquise lors de l'audit d'essai. Nous nous étions mises à disposition en mars 2017 à la demande de la Fédération suisse des sages-femmes, afin que cette dernière puisse tester la procédure d'audit. Le jour J, j'ai constaté avec satisfaction que toute l'équipe d'audit était très bien disposée à l'égard de l'hôpital et de la procédure de reconnaissance.

De votre côté, qui était présent à l'audit?

La direction des soins infirmiers, le médecin adjoint, la direction de la maternité, la direction du service mère-enfant, plusieurs sages-femmes dans différentes fonctions, une consultante en allaitement, une sage-femme indépendante pratiquant des accouchements agréés à l'hôpital Triemli, et moi-même en qualité de sage-femme experte. La recommandation de l'équipe d'audit avant la réunion était d'établir une base élargie.

Quelle a été la charge de travail dans l'ensemble?

Je n'ai pas compté les heures, mais l'effort a été considérable, par exemple pour préparer à l'avance les documents à remettre. Et, dans une étape précédente, pour passer en revue et comparer chacun des dix thèmes: qu'est-ce que nous avons, qu'est-ce que nous n'avons pas? Où en sommes-nous? Où devons-nous travailler plus intensivement? C'était un processus constant, qui en même temps était une bonne occasion de s'évaluer soi-même.

Un engagement nécessaire des hôpitaux

L'hôpital de ville Triemli a été la première organisation de Suisse à se soumettre à la procédure de reconnaissance des soins périnatals gérés par des sages-femmes de la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF). Lors de cette procédure, on vérifie les critères structurels définis qui garantissent une gestion autonome des accouchements par les sages-femmes.
Le but de la FSSF est de permettre au plus grand nombre possible de femmes et de familles en Suisse de bénéficier de soins périnatals gérés par des sages-femmes. Les accouchements à domicile ou en maison de naissance sans intervention du médecin sont originellement gérés par des sages-femmes. A l'heure actuelle, 4% des accouchements ont lieu selon ces modèles. Les hôpitaux qui proposent un modèle de soins périnatals gérés par des sages-femmes élargissent et complètent cette offre, l'ouvrant ainsi à une plus grande clientèle.
La préparation de l'audit, notamment, représente un défi pour les organisations. Même si l'obstétrique hospitalière générale est sous la direction d'un médecin, la procédure de reconnaissance exige des hôpitaux qu'ils opèrent une réorientation. Les sages-femmes qui travaillent selon un modèle de soins périnatals reconnu par la FSSF gèrent les accouchements sous leur propre responsabilité et sans «surveillance» du service médical. Tant la décision d'admission aux soins périnatals gérés par des sages-femmes, que la gestion de l'accouchement et, en cas de nécessité, le transfert ou la transmission au service médical relèvent de la seule responsabilité de la sage-femme.
L'équipe de l'hôpital de ville Triemli remplit ces critères. L'équipe d'audit qualifiée de la FSSF, composée d'une auditrice principale, d'une seconde auditrice et d'une observatrice, a particulièrement remarqué la relation constructive et pleine d'estime entre les membres de l'équipe des soins périnatals. La volonté commune d'améliorer continuellement la situation des soins périnatals dans un grand hôpital est encourageante pour l'avenir.
Le comité de pilotage de la procédure de reconnaissance des soins périnatals gérés par des sages-femmes de la FSSF félicite les sages-femmes et les médecins de l'hôpital Triemli pour cette prestation et se réjouit de pouvoir continuer à suivre l'équipe du Triemli dans le cadre de la procédure de reconnaissance.

Anne Steiner,
présidente du comité de pilotage de la procédure de reconnaissance des soins périnatals gérés par des sages-femmes

À quels défis deviez-vous faire face?

Dans le contexte de cet audit, l'un des défis était de mettre à jour et de réviser les directives de l'hôpital Triemli relatives aux soins périnatals gérés par des sages-femmes. D'une part, nous avons constaté que la formulation de ces directives était plutôt lourde, et nous voulions également intégrer les dernières données probantes disponibles. D'autre part, les directives ont été mises en consultation, et le médecin adjoint et la direction des soins infirmiers ont émis à plusieurs reprises des commentaires qui ont dû être intégrés. C'était un processus intense. La directive sur l'accouchement normal et celle sur l'accouchement conduit par une sage-femme ouvrent la voie à des soins périnatals gérés par des sages-femmes. Elles règlent les critères d'inclusion et d'exclusion, les procédures ainsi que les responsabilités, ce qui est exigé dans la procédure de reconnaissance.

Un autre défi a été la formulation nécessaire et définitive de notre philosophie de l'accouchement. Cette formulation à la fois complète et nuancée a mis nos nerfs à rude épreuve. Plus vous réfléchissez sur des textes, plus les formulations sont particulières. A tel point que, parfois, on ne sait plus à la fin quel devrait être l'énoncé principal d'une phrase.

Lequel des dix thèmes a-t-il porté le plus à discussion?

Hormis la philosophie de l'accouchement, la définition de suivi global a fait l'objet de discussions. Pour nous, cette notion est claire, mais la formuler de manière à ce qu'elle soit comprise comme nous la vivons n'a pas été simple.

Dans quelle mesure l'équipe de la maternité du Triemli a-t-elle été impliquée dans l'audit?

L'idée de soins périnatals gérés par des sages-femmes est née en 2011 à l'hôpital Triemli et la phase pilote a débuté en 2015. Toute l'équipe est impliquée dans ce modèle de soins périnatals. Elle a donc été informée que nous cherchions à obtenir une reconnaissance et invitée à participer activement aux discussions lors de l'audit, ou à venir simplement les écouter. Nous avons eu des séances spéciales uniquement pour les sages-femmes qui accompagnent les accouchements. À ces différentes occasions, l'audit a été présenté dans son ensemble, y compris les critères.

Est-ce que certains critères ont été faciles à remplir?

Du fait que les soins périnatals gérés par des sages-femmes étaient déjà intégrés depuis 2016, certaines choses telles que les directives relatives à ces soins, avec les critères d'inclusion et d'exclusion, étaient déjà présentes. Il n'a donc pas été nécessaire de les renégocier encore une fois. Les «batailles» avaient été menées au début de la phase pilote du projet de soins périnatals gérés par des sages-femmes.

Quels sont les avantages de ce processus?

Pour nous, il a été positif de réviser tous les documents nécessaires et de nous assurer que tout correspondait aux données probantes actuelles. Et également de voir si les soins périnatals gérés par des sages-femmes fonctionnent effectivement comme prévu. Il nous a aussi été très utile de constater que nous étions toujours sur la bonne voie et d'établir quels étaient nos points forts. L'équipe d'audit nous a aussi apporté des remarques pertinentes sur les points que nous pouvions éventuellement améliorer et sur la pro-

Procédure de reconnaissance des soins périnatals gérés par les sages-femmes

Il est nécessaire que non seulement les maisons de naissance, mais aussi les hôpitaux développent davantage les offres de suivis par des sages-femmes. Dans le but de soutenir les hôpitaux dans le développement et la mise en œuvre de tels soins périnatals, un groupe d'expertes de la FSSF a mis au point un catalogue de critères définissant les conditions structurelles auxquelles les institutions doivent répondre. A l'occasion d'une demi-journée d'audit, une équipe d'auditrices et d'auditeurs vérifie si l'institution répond aux critères établis. La reconnaissance est octroyée pour une durée de trois ans si tous les critères obligatoires sont remplis.

Les dix thèmes

1. La femme intéressée par un accouchement mené par une sage-femme est informée.
2. Les critères d'admission sont fixés.
3. La responsabilité de la conduite de l'accouchement incombe aux sages-femmes.
4. L'accompagnement et le suivi continus durant la grossesse, l'accouchement, le post-partum et la période d'allaitement sont garantis.
5. Les droits de la femme sont garantis.
6. Le diagnostic, le traitement et le suivi sont optimisés.
7. Les interventions médicales et techniques sont réduites au minimum.
8. L'institution encourage la formation et la formation continue.
9. L'institution encourage et entretient la collaboration dans le réseau de soins.
10. L'institution travaille avec des indicateurs de qualité.

Plus d'informations sur www.hebamme.ch

chaine étape possible sur cette voie. Il y a en effet un potentiel de développement dans le fait d'atteindre de meilleurs résultats et de les rendre plus visibles.

Est-ce que vous recommanderiez cette reconnaissance à d'autres?

La procédure de reconnaissance est un bon moyen de faire le point et c'est une sorte de guide. Elle aide à prendre conscience de tout ce à quoi il faut penser. Si on a déjà entrepris de développer et d'offrir un modèle de soins périnatals gérés par des sages-femmes, il est bien de le soumettre à une vérification externe. Il en résulte un potentiel de développement futur. ⊙

ENTRETIEN AVEC

Tamara Bonc,
sage-femme experte MSc, active dans le suivi ambulatoire de grossesse à la maternité et au service mère-enfant de l'hôpital de ville Triemli à Zurich et sage-femme indépendante.

Frohe Weihnachten

Das ganze SHV-Team wünscht allen Mitgliedern, Partnerorganisationen und Sponsoren eine besinnliche Adventszeit und frohe Weihnachten! Der Verband bedankt sich für die wertvolle und gute Zusammenarbeit während des laufenden Jahres.
Die SHV-Geschäftsstelle bleibt von Montag, 24. Dezember 2018, bis und mit Sonntag, 6. Januar 2019, geschlossen.

Joyeuses fêtes de Noël

L'équipe FSSF en son entier souhaite à tous les membres, organisations partenaires et sponsors un temps de l'Avent paisible et de joyeuses fêtes de Noël! La Fédération vous remercie pour votre précieuse collaboration durant l'année écoulée.
Le secrétariat de la FSSF sera fermé du lundi 24 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019.

Buon Natale

Il team della FSL augura buone feste e un sereno Natale a tutti i suoi membri, alle associazioni partner e agli sponsor. La Federazione ringrazia per l'ottima collaborazione nell'anno in corso.
Il segretariato FSL resta chiuso da lunedì 24 dicembre 2018 a domenica 6 gennaio 2019.